



Coût de la vie et frais de transport – point sur la démarche intersyndicale

Chers collègues,

À la suite du premier échange avec la direction, qui s'est tenu le 1er juin, nous souhaitons informer l'ensemble des salariés des premiers éléments abordés et des positions exprimées. Cette rencontre constitue une première étape dans les discussions que nous entendons poursuivre avec détermination afin de défendre les intérêts de tous.

État des lieux économique

La direction a présenté plusieurs graphiques et analyses portant notamment sur :

- L'évolution de l'inflation au cours des 35 dernières années.
- L'évolution du prix des carburants sur la même période.

Selon les données présentées :

- Le prix du carburant a fortement augmenté cette année, avec une hausse d'environ 40 % par rapport à la même période l'an dernier.
- L'inflation s'établit actuellement à 2,3 % sur 12 mois glissants.
- À titre de comparaison, à la même période en 2022, après le déclenchement de la guerre en Ukraine, l'inflation atteignait environ 5,3 %.

La direction souligne donc une différence notable avec la situation de 2022 : le pouvoir d'achat est aujourd'hui moins impacté par l'inflation, mais le coût du carburant est significativement plus élevé.

Les pistes envisagées

1. Mise en place d'une prime carburant

Une première piste consiste en l'attribution d'une prime carburant. À ce stade, aucun montant n'a encore été arrêté. Mais le gouvernement autorise les entreprises depuis le 1 juin à verser jusqu'à 600 euros avec exonération de charges sociales

L'objectif de cette réunion était avant tout de recueillir l'avis des organisations syndicales sur le principe même de cette prime, qui serait défiscalisée.

Critères d'éligibilité envisagés

La direction prévoit d'exclure du dispositif :

- Les salariés disposant d'un véhicule de fonction.
- Les salariés utilisant un véhicule de service.

- Les salariés bénéficiant principalement des transports en commun.
- Les salariés utilisant un véhicule électrique personnel.

Pour vérifier l'éligibilité, une campagne de collecte des cartes grises serait mise en place. Le nom du salarié devra figurer sur le certificat d'immatriculation.

En revanche, resteraient éligibles :

- Les propriétaires de véhicules hybrides.
- Les utilisateurs de véhicules GPL.
- Les utilisateurs de véhicules roulant à l'éthanol.

Seuls les véhicules 100 % électriques seraient exclus.

2. Révision de l'indemnité d'éloignement (PEL)

Une autre piste, qui serait davantage travaillée dans le cadre des prochaines NAO, consisterait à indexer le PEL (indemnité d'éloignement) sur l'évolution du prix du carburant.

Cette proposition a été accueillie favorablement et mérite d'être approfondie afin d'évaluer sa faisabilité et les modalités de mise en œuvre.

Télétravail

Concernant le télétravail, la réponse de la direction a été claire :

- Aucun jour supplémentaire de télétravail ne sera accordé.
- La demande a fait l'objet d'un refus catégorique.

Suivi de l'inflation et du pouvoir d'achat

La direction insiste sur le fait qu'elle distingue clairement deux sujets :

1. L'inflation et son impact sur le pouvoir d'achat.
2. L'augmentation du prix du carburant.

Ces deux problématiques seront donc suivies séparément.

La direction prévoit un suivi régulier de l'inflation tout au long de l'année, avec probablement plusieurs réunions d'étape avant les prochaines NAO.

L'approche envisagée s'inspire du dispositif mis en place en 2022. Ainsi, le versement éventuel d'une prime carburant n'exclurait pas la possibilité d'autres mesures salariales en cours d'année si l'évolution de l'inflation le justifie.

Perspectives

La direction se montre plutôt prudente concernant l'évolution économique des prochains mois.

Selon elle, certains effets de la hausse du pétrole ne se sont pas encore pleinement répercutés sur l'ensemble des produits dérivés. Ces augmentations pourraient intervenir progressivement au cours des prochains mois et entraîner une nouvelle poussée inflationniste à la rentrée.

La direction affirme avoir pleinement conscience de cette situation et assure vouloir suivre les indicateurs de près afin de pouvoir réagir si nécessaire.

Prochaine réunion : La prochaine réunion est prévue au cours de la première quinzaine de juillet.